ssp vaud Enseignement

Lettre d'information - Numéro 6 - Mars-Avril 2009

Rédaction:
Julien Eggenberger, président
Philipe Martin, secrétaire syndical

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement
Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH - 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

Retrouvez-nous sur notre site Web ! www.ssp-vaud.ch

Le SSP dénonce la 24e période au CIN

Pour le SSP-Enseignement, la question des horaires des maître-sse-s dans l'école obligatoire et au cycle initial (CIN) doit être traitée en respect de trois principes:

- Aucun changement par petite touche ne doit intervenir en dehors d'une réflexion visant à instaurer un statut horaire de 25 périodes dans toute l'école obligatoire (et donc la fin des 28 périodes pour certaines catégories).
- Ce plein-temps doit inclure une part du temps pour la maîtrise de classe.
- Un-e maître-sse enseigne, a priori, dans sa ou ses propres classes. Il n'est donc pas admissible de remplir un horaire avec des tâches qui n'appartiennent pas au corps enseignant (accueil périscolaire, surveillance des transports scolaires,...).

Le SSP dénonce l'augmentation du temps d'enseignement au CIN de 23 à 24 périodes dès janvier 2009 sans aucune cohérence avec les autres secteurs et sans même introduire un salaire égal entre CIN (niveau salarial 9A, donc 8) et cycles primaires (niveau 9). Le SSP affirme aussi son désaccord avec l'AVECIN-SPV qui soutient cette augmentation. Il faut rappeler que cette dernière est la conséquence directe de la convention sur Decfo/Sysrem signée par la FSF.

Dans le cadre des négociations, le SSP avait proposé une position de départ, dans un premier temps acceptée par la SPV et SUD, consistant à demander l'introduction d'une période de décharge pour maîtrise de classe aux cycles primaires et initial. La Cheffe de département a considéré que le moment n'était pas opportun pour une telle introduction. Le SSP a aussi eu à cœur de faire reconnaître, exemples à l'appui, que les enseignant-e-s du CIN réalisaient déjà bien plus de 24 périodes en présence des élèves. La question «que pouvons-nous leur demander pendant cette période supplémentaire?» était mal posée. La bonne question aurait dû être «combien de périodes en présence de ses élèves un enseignant-e CIN réalise-t-il réellement?».

Le DFJC a finalement édicté une décision qui propose de réaliser cette 24e période en tranches jusqu'en juillet. Cette manière de faire aurait dû permettre de faire reconnaître l'accompagnement déjà réalisé en marge des cours (par exemple le moment où l'enseignant-e s'assure du départ de l'élève dans de bonnes conditions). Malheureusement, de nombreuses directions ont profité de ces dispositions pour créer des moments d'accueil supplémentaires. Le SSP a dénoncé ce bricolage auprès du Département.

Les négociations se sont poursuivies pour définir une organisation dès la rentrée d'août. Le SSP a défendu la même position et s'est trouvé seul, ce qui a ouvert la porte à l'introduction d'une 24e période d'enseignement, premier pas vers un horaire à 28 périodes réduisant à néant nos efforts pour une semaine à 25 périodes d'enseignement.

L'accord entre le DFJC et l'AVECIN-SPV est critiquable sur trois points:

- Aucune consultation large des collègues concernés n'a été entreprise.
- La retenue salariale dont font l'objet les maître-sse-s du CIN est maintenue.
- Aucune garantie n'est donnée que la question des 25 périodes sera discutée.

Par ailleurs, le SSP-Enseignement regrette que de nombreuses questions se mélangent, notamment le fait que l'école endosse de plus en plus une mission de garde au détriment d'un rôle pédagogique. En effet, l'augmentation du temps d'enseignement au CIN est-elle seulement motivée par des considérations pédagogiques? On peut en douter.

Recours Decfo/Sysrem

Les premiers mois de 2009 ont été marqués par la période des recours contre les avenants Decfo/Sysrem. Notre secrétariat s'est fortement investi pour répondre aux questions des membres, vérifier les nouvelles classifications et rédiger des recours.
Les enseignant-e-s faisant l'objet d'une «transition directe», il suffisait pour la plupart des problèmes de déposer une seule requête au Tribunal.
Les jugements seront en effet valables pour l'ensemble de la fonction. Toutefois, dans certains cas, il nous paru plus prudent que chacun-e dépose un recours.
Sans détailler ici l'ensemble des situations particulières rencontrées en vérifiant les avenants et les salaires, nous pouvons présenter les grandes catégories motivant les recours:

- Contestation de l'arbitraire et de la violation du droit d'être entendu
- Lettres A et B (diminution d'une classe, respectivement de deux classes pour les «maître-sse-s auxiliaires»)
- Promotions récentes
- OPTI
- Enseignant-e-s de gymnase engagé-e-s en «24-28+ indemnité»
- Maître-sse-s de musique et d'arts visuels au gymnase.

Plus d'informations sur notre site:
www.ssp-vaud.ch

Prafos: appel à démissionner

Le 23 mars, l'Intersyndicale des praticien-ne-s formateurs-trices a organisé une assemblée extraordinaire pour prendre position sur les nouvelles dispositions réglant le statut des prafos. Un nouveau statut a en effet été fixé par décision (no 117) de la Cheffe du département, après quatre soirées de négociations auxquelles ont participé l'Intersyndicale et les trois organisations d'enseignant-e-s et qui n'ont pas débouché sur un accord.

Tout en saluant le fait que les décharges soient maintenues et que l'indemnité soit indexée et soumise à la caisse de pensions, l'assemblée générale a condamné la diminution de la rétribution de tou-te-s les prafos. Elle s'est élevée contre une politique qui affaiblit considérablement la reconnaissance de l'employeur en regard de la nécessité de la formation pratique et du travail de formateur-trice d'adultes.

L'assemblée a décidé d'inviter les prafos à adresser une lettre pour:

1. démissionner de la fonction de prafo (dernier délai 30 avril)

ou

2. signifier sa profonde désapprobation tout en maintenant son activité.

Vous trouverez sur notre site (page spéciale prafos):

- des lettres-types pour faire part de sa démission ou de sa désapprobation;
- la décision de la Cheffe du département;
- la résolution de l'assemblée;
- une interview de Fabienne Richard, présidente de l'Intersyndicale et membre du SSP.

Lien: www.ssp-vaud.ch/prafos

Enfants migrants et formation

Le personnel enseignant syndiqué au SSP s'engage depuis de nombreuses années en faveur des droits des enfants migrants. Ce sera l'un des thèmes traités lors de la Conférence nationale du SSP sur la migration, le samedi 25 avril à Berne. Nous vous invitons à y participer (inscription gratuite pour les membres du SSP, Fr. 150.- pour les autres). Programme et inscription: www.ssp-vaud.ch/migrants

En avant vers une école pour toutes et tous !

L'Assemblée générale du SSP-Enseignement a eu lieu le 5 mars et a débattu de l'avenir de l'école. Deux projets sont actuellement à l'ordre du jour: l'initiative «Ecole 2010: sauver l'école» et la révision de la Loi scolaire, révision qui introduit notamment les modifications liées à l'accord intercantonal Harmos et qui servira de contre-projet à l'initiative précitée.

L'Assemblée a pris connaissance des discussions qui ont eu lieu dans les groupes de travail Harmos mis en place par le Département et dans lesquels le SSP était représenté. Elle a adopté une résolution définissant les revendications du SSP (version complète de la résolution disponible sur www.ssp-vaud.ch/enseignement).

L'assemblée a notamment confirmé les positions déjà adoptées depuis longtemps par notre syndicat. Le SSP défend une école de qualité, de service public, dotée de moyens suffisants et qui propose un enseignement adapté à chaque élève. Ainsi, il milite pour un allongement progressif de la durée de la scolarité obligatoire laïque et gratuite jusqu'à l'âge de 18 ans. De plus, pour réduire les inégalités sociales face à la formation et lutter contre l'exclusion et la marginalisation de couches importantes de jeunes, il veut retarder la sélection scolaire.

D'autre part, le SSP sera attentif à conserver l'équilibre généralistes/spécialistes au cycle de transition (CYT) «primarisé» et donc au maintien des spécialistes au CYT, sans péjoration de leurs conditions d'engagement.

Enfin, l'Assemblée s'est opposée à l'initiative «Ecole 2010» et a mandaté le comité pour mener campagne à cette fin.

«Promotion» après 15 ans d'expérience

La décision d'application concernant le dispositif de passage à la classe salariale supérieure pour une partie des enseignant-e-s (niveaux 11A, 11, 12A et 12) a enfin été promulguée (décision 116 de la Cheffe du département). Le SSP s'est toujours opposé à l'article 10 de la Convention signée entre le Conseil d'Etat et la FSF. Il a participé aux négociations avec le DFJC concernant l'application de cet article, afin que les modalités de mise en œuvre soient les «moins mauvaises possible».

La décision de la Cheffe du DFJC résultant des négociations consacre le caractère «quasi-automatique» de ce dispositif. Notamment, il faut souligner que la «promotion» ne dépend pas de l'exercice effectif d'une tâche particulière, mais d'un accord de principe de se voir attribuer une telle tâche. La distinction est importante: les directions ne pourront pas mettre en concurrence les enseignant-e-s pour l'attribution d'une tâche.

En août 2009, seules les personnes à l'échelon 15 au moment de la bascule (en décembre 2008), donc à l'échelon 16 en 2009, bénéficieront de cette «promotion». A partir d'août 2010, tous les collègues ayant 15 années d'expérience réelle (indépendamment de leur échelon) pourront en bénéficier.

La procédure pour faire reconnaître ses années d'expérience par le Département n'a pas encore été définie. Le SSP sera très attentif à ce point, comme aux autres aspects qui restent à préciser (procédure de validation des acquis, barème minimal des décharges, etc).

Le SSP-enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s vaudois, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

❍ *Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement*

❍ *Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement*

Nom:…… *Prénom: ……*

Rue et n°: …… *Localité: ……*

Tél: …… *Lieu de travail: ……*

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch